

**Bureau du 5 juillet 2004**

**Décision n° B-2004-2407**

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Tunnel sous Fourvière - Contrôle d'accès du tunnel - Autorisation de signer le marché de travaux**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 juin 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1805 en date du 3 novembre 2003, le Bureau délibératif a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 58 à 60 du code des marchés publics, pour les travaux de contrôle d'accès du tunnel sous Fourvière.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 18 juin 2004, a classé première l'offre de l'entreprise Ineo Rhône-Auvergne pour un montant de 266 461,56 € HT, soit 318 688,02 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-0720, n° 2003-1087 et n° 2004-1989 respectivement en date des 23 septembre 2002, 3 mars 2003 et 10 mai 2004 ;

Vu sa décision n° B-2003-805 en date du 3 novembre 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 18 juin 2004 ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché concernant le contrôle d'accès du tunnel sous Fourvière et tous les actes contractuels s'y référant avec l'entreprise Ineo Rhône-Auvergne pour un montant de 266 461,56 € HT, soit 318 688,02 € TTC.

**2° - Cette opération** est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007. Elle a fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale - opération n° 0013 - par délibération n° 2002-0720 en date du 23 septembre 2002 - compte 231 550 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,